



ENQUETE PUBLIQUE

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Mont-Noble porte à la connaissance du public que Madame Carol Disch, domiciliée à Mont-Noble, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter, au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: parcelle 1442, 1961 Vernamiège

Enseigne: La Cure de Vernamiège

Prestations: Vente de mets et de boissons à consommer sur place ou à l'emporter ; hébergement.

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours, dès la présente publication.

Mont-Noble, le 24 avril 2020

L'Administration communale